

COMMUNIQUE DE PRESSE

SAS SYSFARM

Le négoce de l'immatériel : Valoriser les crédits carbone et les données d'exploitations des agriculteurs.

Créé en 2020, SysFarm est la première société française qui permet aux agriculteurs de commercialiser leurs crédits carbone et leurs données d'exploitations, en restituant 90% des bénéfices aux agriculteurs.

Créé par 3 jeunes entrepreneurs issus du milieu agricole

« Un gain annuel de 1 000€ à 15 000€ par exploitation »

Les crédits carbone agricoles

Les crédits carbone sont une unité financière qui correspond à une tonne de CO₂. Lancé en 2019, le « Label Bas carbone » permet de labelliser des projets visant à compenser le carbone émis dans l'atmosphère. Ce label initié par le Ministère de la Transition Ecologique contribuera à atteindre les objectifs climatiques fixés par la France, dont celui de la neutralité carbone du pays d'ici 2050.

Par la photosynthèse des cultures, l'agriculture joue un rôle majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique par la captation du CO₂ de l'air. En accompagnant les agriculteurs, SysFarm les rémunère et met en place des leviers ou des projets, financés par des acteurs privés ou publics engagés dans des démarches de neutralité carbone ou de compensation carbone. Plusieurs actions simples permettent d'ores et déjà aux agriculteurs de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter le stockage de carbone dans les sols : la simplification du travail du sol, la restitution des pailles, la mise en place de couverts végétaux, l'utilisation d'engrais organiques...

SysFarm se propose en qualité d'intermédiaire entre les agriculteurs et les acteurs souhaitant lutter contre le réchauffement climatique et les émissions de CO₂. SysFarm s'engage à rémunérer l'agriculteur ou le porteur de projet en restituant 90% de la valeur de ses crédits carbone captés.

Les données d'exploitations

Les données d'exploitations représentent une mine d'or pour l'ensemble des acteurs des filières agricoles, cependant l'agriculteur n'en voit jamais le bénéfice. Dans un marché qui pèse 74,6 milliards d'euros de productions et de valeur ajoutée, il est anormal que certains agriculteurs ne maîtrisent ni leurs revenus, ni les informations qu'ils émettent. Aujourd'hui SysFarm veut répondre à cette problématique en étant le tiers de confiance des données des agriculteurs. Certifié par le label DATA AGRI, la commercialisation de nos données respecte la charte mise en place par la FNSEA et les JA pour un meilleur contrôle des données et une meilleure valorisation finale pour l'agriculteur. La société s'engage également à redistribuer 90% des bénéfices aux agriculteurs partenaires. L'ensemble des

données est anonymisé et stocké par SysFarm. Nous pensons que le choix variétal, le parc matériel ou encore l'assolement de l'agriculteur sont des informations qui doivent être maîtrisées et rémunérées pour que l'agriculteur en soit le premier bénéficiaire.

La société compte aujourd'hui une centaine d'agriculteurs engagés à la fois sur la partie carbone et sur la partie donnée.

Contact :

Etienne DUCLOS – 0772213655

etienne.duclos@sysfarm.fr